

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 885

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 63

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« ou »,

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.